

Protocole Sanitaire COVID 19

Association Cavale – Séjours de vacances



Le protocole proposé ci-dessous s'applique aux séjours de vacances organisés par l'association Cavale ;

Un exemplaire sera présenté et remis à chaque directeur.trice des séjours. Celui-ci, celle-ci, s'engage à respecter les préconisations ci-dessous et à en être garant.e auprès de son équipe.



Table des matières

Chapitre 1 : Nombre de mineurs accueillis.....	4
Chapitre 2 : Le suivi sanitaire.....	5
<i>a</i> Dépistage préalable de l'équipe.....	5
<i>b</i> La personne chargée du suivi sanitaire.....	5
<i>c</i> Les installations sanitaires.....	5
<i>d</i> La trousse sanitaire.....	5
Chapitre 3 : Les gestes barrières.....	6
1Le lavage des mains	6
2Le port du masque	7
Chapitre 4 : Accueil du public et des familles.....	7
3En amont de l'accueil.....	7
4Règles spécifiques d'accès au centre pour les responsables légaux.....	7
<i>a</i> Lors de l'arrivée de l'enfant.....	8
<i>b</i> Lors du départ de l'enfant.....	8
Chapitre 3 : Organisation des espaces.....	9
5Principes généraux.....	9
6 Règles spécifiques à la structure du Loup-Garou.....	9
7Les espaces partagés du Loup-Garou.....	10
<i>a</i> Local vélos.....	10
<i>b</i> Atelier bricolage.....	10
<i>c</i> Ferme pédagogique.....	10
Espaces extérieurs.....	10
Chapitre 5 : Activités proposées.....	11
8Activités libres :.....	11
9Activités sportives :.....	11
10Activités culturelles /manuelles :.....	11
Chapitre 6 : Les activités du centre équestre du Loup-Garou.....	12
Chapitre 7 : Restauration.....	12
Chapitre 8 : Hébergement.....	13
Chapitre 9 : Protection des personnels réalisant le nettoyage / désinfection des locaux ...	13



Chapitre 11 : Procédures de nettoyage/désinfection en routine.....	13
11Espace du personnel.....	13
12Espace ouvert au public.....	14
Chapitre 12 : Information, communication et affichage.....	15
13Le personnel	15
14Les enfants accueillis	15
Chapitre 13 : Suspicion de cas de COVID 19.....	16
15En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant.....	16
16En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte.....	16
Annexe 1 : Plan du Loup-Garou.....	17
Annexe 2 : Protocole sanitaire Activité équestre.....	18



Chapitre 1 : Nombre de mineurs accueillis

Le nombre de mineurs accueilli sur les séjours au Loup-Garou a été pensé pour garantir le respect de la distanciation physique et des gestes barrières dans tous les espaces et les moments du séjour.

Après étude des hébergements, des campings, des espaces d'activités et de restauration, le maximum de mineurs accueillis sur la structure du Loup-Garou est porté au nombre de 149 enfants.

Sur les séjours en camping organisés par l'association (Ile de Ré et Lambon), le maximum de mineurs accueillis est porté à 26 enfants par séjour.

L'organisation des groupes d'enfants, la répartition des espaces et les fonctionnements des différents aspects des séjours sont détaillées ci-dessous.



Chapitre 2 : Le suivi sanitaire

a Dépistage préalable de l'équipe

Afin de limiter au maximum le risque de contamination sur nos séjours de vacances, l'association Cavale demande à son personnel encadrant d'effectuer un examen biologique de dépistage virologique, réalisé, de préférence moins de 72h avant le début du séjour, par test RT-PCR, ou par test antigénique confirmant l'absence d'infection par le SARS-CoV-2.

Les encadrant.e.s ayant reçu les deux doses de vaccins contre le Covid-19 devront fournir leur attestation de vaccination et seront exempter du test de dépistage virologique.

b La personne chargée du suivi sanitaire

Sous l'autorité du/de la directeur.trice, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente covid-19. Elle est chargée de la diffusion de ce protocole et de sa mise en œuvre effective. Elle doit prendre connaissance :

- de ce présent protocole rédigé par l'association Cavale
- des éventuels protocoles sanitaires rédigés par nos hébergeurs
- du protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement de la DJEPVA¹.

Ce protocole sanitaire rédigé par l'association Cavale, les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique et le protocole rédigé par la DJEPVA sont communiqués à la personne chargée du suivi sanitaire via le dossier vade-mecum de l'assistant sanitaire. Ces trois documents se retrouvent également dans la valise de direction.

c Les installations sanitaires

Sur le centre de vacances du Loup-Garou, une infirmerie est installée dans l'hébergement en dur. Sur les séjours en camping, une tente infirmerie est installé sur le camp, à l'écart des lieux de passage.

Lors des horaires de prises de traitement, un aménagement doit permettre la distanciation physique à l'extérieur et à l'intérieur de l'infirmerie. Afin de respecter la distance physique dans l'infirmerie, mais également pour respecter l'intimité du suivi sanitaire, un.e seul.e enfant peut être présent dans la salle ou la tente.

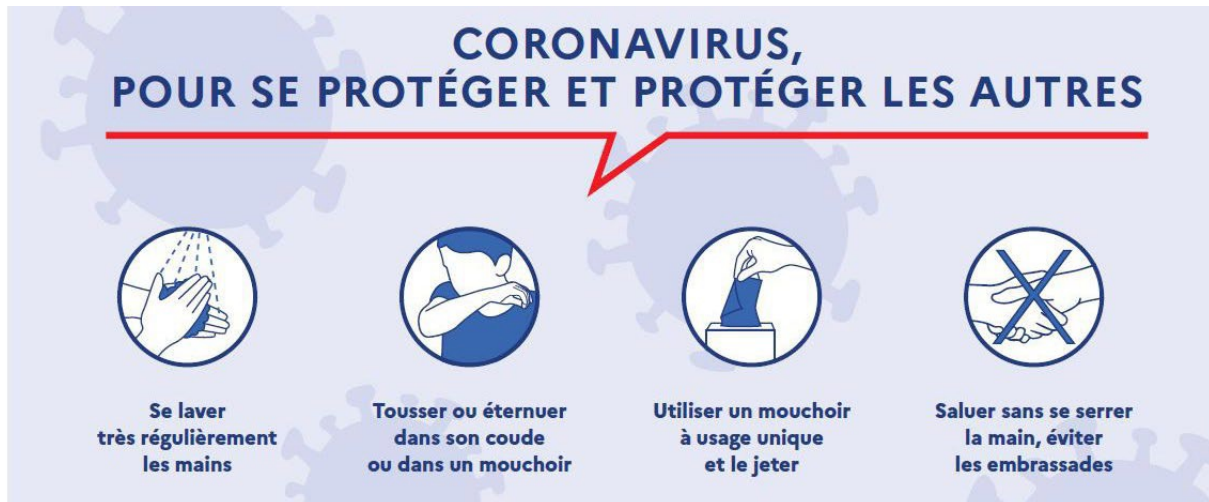
Un espace d'isolement en cas de symptôme est mis en place sur la structure, de préférence, proche de l'infirmerie.

d La trousse sanitaire

La trousse sanitaire fournie aux animateur.trice.s comprend, en supplément du lot de base habituel : un gel hydroalcoolique, un désinfectant de surface, un chiffon en tissu. Sur chacun des sous-groupes d'enfants, au moins un.e animateur.trice dispose d'une trousse sanitaire.

¹ Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative – Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Chapitre 3 : Les gestes barrières



. Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée sur la structure ;
- après chaque déplacement sur la structure ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;



. Le port du masque

Le port du masque « grand public filtration supérieur à 90 % » ou chirurgical et en parfaite intégrité est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil.

Pour le personnel salarié de l'association Cavale :

L'association fournit les masques à l'ensemble des encadrant.e.s de ses séjours.

Le port du masque est obligatoire par le personnel encadrant dans toutes les situations en présence de public.

Pour le public accueilli :

Le port du masque est obligatoire dès 6 ans². Les masques sont fournis par les représentants légaux.

Pour rappel :

Le masque grand public est efficace s'il est correctement porté et entretenu comme suit :

- Les masques doivent être ajustés et couvrir la bouche et le nez
- Le masque doit être changé toute les quatre heures, ou dès qu'il est humide.
- Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté
- Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque. Une hygiène des mains est impérative après avoir retiré le masque

Chapitre 4 : Accueil du public et des familles

. En amont de l'accueil

En amont de l'accueil, les responsables légaux sont informés préalablement à la confirmation d'inscription du.de la mineur des modalités d'organisation du séjour et notamment, du principe de constitution des sous-groupes, de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants lors de l'accueil sur le centre au début du séjour et lors du départ, à la fin du séjour.

. Règles spécifiques d'accès au centre pour les responsables légaux

L'accès aux hébergements et aux salles d'activité est proscrit aux familles, limitant les risques de contamination de ces espaces. Les familles ne peuvent se balader librement sur le centre.

Tout au long de leur présence sur la structure du Loup-Garou, les familles doivent porter un masque.

Du gel hydroalcoolique est présent sur chaque lieu d'accueil et de manière générale, l'aménagement et l'organisation des déplacements doivent limiter le risque de contact.

² En attente de validation par la DJEPVA



a Lors de l'arrivée de l'enfant

Le dimanche, afin d'éviter les attroupements, les horaires d'arrivée sont échelonnés :

- L'accueil des enfants de 6 à 9 ans se fait de 15h à 15h30.
- L'accueil des enfants de 10 à 14 ans se fait de 15h30 à 16h.
- L'accueil des enfants de 14 à 17 ans se fait de 16h30 à 17h.

Les familles qui conduiraient plusieurs enfants, de tranche d'âge différentes, sont invités à venir entre 16h et 16h30.

Les familles doivent suivre le sens de l'accueil :

- Une personne chargée de l'organisation du parking présente le déroulé de l'accueil, s'assure que les adultes disposent de masques (en distribue si ce n'est pas le cas) et insiste sur le respect des mesures barrières lors de leur présence sur le site.
- Un marquage au sol est installé devant le lieu de l'accueil administratif, de manière à inciter les responsables légaux et leurs enfants à respecter la distanciation d'un mètre minimum. Au début de la file d'attente une solution hydro-alcoolique permet aux familles et à leurs enfants de se désinfecter les mains.
- Les familles rencontrent en premier lieu les directeur.trice.s s'assurant de la bonne tenue du dossier administratif et sanitaire de l'enfant. La direction s'assure également que la famille de l'enfant a prévu une boîte de 50 masques pour la semaine. Les familles rencontrent ensuite un.e animateur.trice explicitant les moyens de communication avec leur enfant et avec la direction mis à leur disposition pendant le séjour. Si nécessaire, les familles rencontrent l'assistant.e sanitaire pour transmettre les informations de santé de l'enfant, les ordonnances médicales et médicaments. Elles doivent rencontrer la personne chargée du suivi sanitaire si l'enfant présente des particularités de santé faisant de lui.elle une personne à risque.
- Les familles se rendent ensuite sur le pôle d'accueil de leurs enfants pour rencontrer l'équipe d'animation qui sera en référence du sous-groupe auquel appartiendra l'enfant. Après avoir échangé, les familles sont invitées à dire au revoir à leur enfant et à quitter la structure.

De la même manière, lors de l'accueil des familles sur les séjours ados, l'organisation et l'aménagement doivent permettre la distanciation physique et le respect des principes expliqués ci dessus.

b Lors du départ de l'enfant

Le samedi, à la fin du séjour de l'enfant au Loup-Garou, l'arrivée des familles est également échelonnée :

- Le départ des enfants de 14 à 17 ans se fait de 11h à 11h15.
- Le départ des enfants de 10 à 14 ans se fait de 11h15 à 11h30.
- Les familles qui viennent chercher plusieurs enfants de tranche d'âge différentes, sont invités à venir entre 11h30 et 11h45
- Le départ des enfants de 6 à 9 ans se fait de 11h45 à 12h.



Chapitre 3 : Organisation des espaces

1 Principes généraux

Chaque espace intérieur est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :

- disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique ;
- éviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre) ;
- neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé est matérialisé par une signalétique ou balisage) ;
- éloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors des entrées dans les salles ;
- limiter les déplacements.
- Chaque espace sera aéré plusieurs fois par jour pendant une durée de 15 minutes.

De plus, un espace d'isolement en cas de symptôme doit impérativement être mis en place sur le lieu du séjour.

2 Règles spécifiques à la structure du Loup-Garou

La structure du Loup-Garou offre plusieurs espaces qui seront compartimentés suivant le plan figurant en annexe 1.

4 zones sont identifiées et doivent permettre la présence simultanée de quatre groupes d'un effectif allant de 15 à 30 personnes (camping).

A chaque hébergement (en dur ou sous tente) est associé une ou deux salles d'activités intérieures.

	Hébergement	Nombre d'enfants	Salle d'activités dédiés
Groupe 1	Châtaigner	25	Grande salle du châtaigner Petite salle du châtaigner
Groupe 2	Chêne	25	Tivoli du Chêne Salle aux poteaux
Groupe 3	Charme	25	Salle de jeux Bibliothèque
Groupe 4	Camping	50	Tivoli cirque Tivoli camping
Groupe 5	Camping Trappeurs	12	Tivoli Trappeurs
Groupe 6	Camping ados	20	Club house Tivoli ados

Cf : plan en annexe 1



. Les espaces partagés du Loup-Garou

Un protocole spécifique doit être mis en place pour garantir les principes généraux évoqués ci-dessus.

a Local vélos

Lors du choix des vélos, les mineurs n'entrent pas dans le local vélo. Les vélos sont choisis par les encadrant.e.s qui se sont préalablement lavé les mains. Chaque enfant essaie son vélo. S'il ne convient pas, un animateur désinfecte le guidon avant de sortir un second vélo du local.

A la fin d'une balade, les casques de vélo sont désinfectés avant d'être rangés dans le local.

Il est possible, selon le nombre de vélo disponible et les activités prévues par les groupes, de conserver le lot de vélo pour son groupe d'enfant, en identifiant la répartition individuelle des vélos, pour ne pas inverser.

b Atelier bricolage

Un sens de circulation doit être mis en place dans l'atelier bricolage, répondant ainsi aux mesures de distanciation physique, tout en nourrissant l'aménagement pédagogique de l'atelier.

Un établi peut accueillir maximum 4 enfants. Dans la mesure du possible, un lot d'outil doit être confié à chaque établi pour la durée de l'activité.

Les outils qui nécessiteraient un usage collectif doivent être utilisés avec un lavage des mains préalable.

c Ferme pédagogique

La ferme pédagogique est accessible uniquement en présence d'un.e animateur.trice.

Espaces extérieurs

Les espaces extérieurs comme le terrain multi-sport, les bois ou les plaines font l'objet d'une concertation entre animateur tous les soirs afin qu'il n'y ait pas plusieurs groupes présents simultanément sur ces lieux.



Chapitre 5 : Activités proposées

Les activités doivent être organisées par groupes de séjour en évitant les inter-actions entre sous-groupe ou avec des groupes extérieurs.

Le programme d'activités proposé doit permettre le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités où une distanciation d'un mètre s'applique dans la mesure du possible. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils, notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives, peuvent être admises au sein du séjour dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières.

. Activités libres :

Lors d'échanges de livres, ballons, jouets, crayons etc. le lavage des mains des mineurs est effectué avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.

. Activités sportives :

Des activités physiques et sportives peuvent être organisées sur la structure, dans le respect de la distanciation physique et des mesures d'hygiène et de la réglementation applicable aux activités sportives.

Lors d'activités physiques, si le port du masque n'est pas possible, la distance doit être d'au moins deux mètres sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas.

. Activités culturelles /manuelles :

L'utilisation de matériel individuel jetable et/ou nettoyable (pot de peinture, etc.) sera privilégiée. Avant et après l'activité, un lavage des mains est prévu pour l'ensemble du groupe participant à la séance.



Chapitre 6 : Les activités du centre équestre du Loup-Garou

Un protocole complet est mis en place concernant l'accueil sur le centre équestre. Ce protocole figure en annexe 2.

Chapitre 7 : Restauration

- Un lavage des mains est organisé avant et après chaque repas.
- L'accès aux lieux de restauration doivent être conçus de manière à limiter les files d'attentes et le brassage des groupes différents.
- Les groupes de séjour mangent à la même table.
- Un plat commun sera servi par table : le service sera assuré par l'animateur.trice qui se sera préalablement lavé les mains en suivant les recommandations de ce protocole. Les séjours ados doivent observer les mêmes principes, un jeune peut néanmoins être responsable du service de sa table, à partir du moment où celui-ci respecte les mesures sanitaires.
- Le maintien d'une distance de deux mètres linéaires entre les tables et entre les enfants de groupes différents est requis.
- La désinfection des tables et dossiers de chaise est effectuée après chaque repas.
- Les règles d'hygiène et gestes barrières font l'objet d'un affichage dans les salles de restauration.
- Il sera rappelé oralement, si nécessaire, les gestes barrière aux enfants au début des repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts, etc.
- Il sera demandé aux jeunes accueillis de venir avec une gourde qui sera remplie avant chaque repas. Les pichets d'eau ne seront pas mis à disposition.

Sur la structure du Loup-Garou, la répartition des espaces de restauration en fonction des groupes se fait comme suit :

	Hébergement	Nombre d'enfants	Salle de restauration dédiée
Groupe 1	Châtaigner	25	Terrasse du restaurant / Salles du Chataigner
Groupe 2	Chêne	25	Grand réfectoire
Groupe 3	Charme	25	Petit réfectoire
Groupe 4	Camping	50	Terrasse du restaurant
Groupe 5	Camping Trappeurs	12	Terrasse du restaurant
Groupe 5	Camping ados	20	Camp ados



Chapitre 8 : Hébergement

L'aération des hébergements doit être la plus fréquente possible, voire continue si cela est possible.

Dans les hébergements en dur, les lits seront placés de sorte à respecter une distance de 2 mètres entre chaque tête de lit. L'utilisation en simultané des deux couchettes d'un lit superposé est autorisée, à la condition que les mineurs y soient couchés tête-bêche.

De la même manière, les hébergements sous tente doivent également permettre une distance de 2 mètres entre chaque couchage. Si cette distance n'était pas possible, les couchages doivent être placés tête bêche. Dans le cas de tente avec une entrée desservant deux chambres (comme sur les séjours ados) chaque chambre ne peut accueillir qu'une seule personne.

L'hébergement des encadrants doit permettre les meilleures conditions de sécurité des mineurs et respecter les règles de distanciation physique.

Règle spécifique au Loup-Garou

La capacité d'accueil par hébergement en dur est limitée à 25 enfants. Les enfants de différents séjours ne peuvent pas partager la même chambre.

Chapitre 9 : Protection des personnels réalisant le nettoyage / désinfection des locaux

- Porter des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage.
- Réaliser un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon lorsque les gants sont retirés.
- Après le nettoyage, les gants qui sont lavables doivent être soigneusement lavés avec de l'eau et du détergent puis séchés, ou encore jetés et remplacés par une nouvelle paire au besoin.
- Le lavage des mains doit être effectué avant et après le port de gants.
- Retirer les vêtements et le masque grand public et les laver une fois les opérations de nettoyage/désinfection complétées.

Chapitre 11 : Procédures de nettoyage/désinfection en routine

. Espace du personnel

- Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés (si possible deux fois par jour, au minimum une fois par jour), par exemple les poignées de porte, interrupteurs, robinets d'eau des toilettes, accoudoirs de chaise, tables, rampes d'escalier, toilettes, claviers, téléphones, télécommandes, interrupteurs, tables,



bureaux, etc.

- Dans le cadre de bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées sont mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones (y compris personnels), etc.
- Commencer le nettoyage dans les zones plus propres vers les zones plus sales.
- Nettoyer avec les produits de nettoyage /désinfection habituels. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces s'ils respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés. Suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection (ex. la concentration, la méthode d'application et le temps de contact, etc.).
- Il faut éviter si possible l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter la formation d'aérosol de produit désinfectant pouvant être inhalé et ainsi irriter les voies respiratoires. Si un tel vaporisateur est utilisé, le régler afin d'avoir un jet à grosses gouttes. Ne pas utiliser non plus d'aspirateurs (sauf de type « rotowash »).
- Éviter de réaliser ces opérations de nettoyage/désinfection en présence de salariés ou autres personnes.

. Espace ouvert au public

Les opérations de nettoyage et de désinfection sont renforcées.

- Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés (si possible deux fois par jour, au minimum une fois par jour). Il peut s'agir de nettoyer des objets/surfaces qui ne sont pas habituellement nettoyés quotidiennement (ex. poignées de porte, interrupteurs, poignées de salle, robinets d'eau des toilettes, accoudoirs de chaises, tables, rampes d'escalier, toilettes, etc.). Commencer le nettoyage dans les zones plus propres et se diriger vers des zones plus sales. Les aires de jeux et les équipements sportifs sont également concernés.
- Nettoyer avec les produits de nettoyage habituels. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces s'ils respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés. Suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection (ex. la concentration, la méthode d'application et le temps de contact, etc.).
- Une attention particulière sera apportée à l'entretien des sanitaires sans omettre les robinets, chasse d'eau, loquets..., selon les méthodes préconisées et à l'approvisionnement en continu de papier de toilette. Vider quotidiennement les poubelles et autres conditionnements selon la nature des déchets.
- Éviter si possible l'utilisation de vaporisateur afin de limiter la formation d'aérosol de produit désinfectant pouvant être inhalé et ainsi irriter les voies respiratoires. Si un tel vaporisateur est utilisé, le régler afin d'avoir un jet à grosses gouttes.



Chapitre 12 : Information, communication et affichage

Un affichage est présent sur l'ensemble de la structure permettant de rappeler l'ensemble des gestes barrières.

. Le personnel

Tout le personnel est informé par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes. Cette information s'appuie notamment sur les différents affichages présents sur la structure.

. Les enfants accueillis

A leur arrivée, les enfants bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des enfants (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre, etc.). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Une attention particulière est apportée aux enfants en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté.



Chapitre 13 : Suspicion de cas de COVID 19

. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

Isolement immédiat de l'enfant avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée de chaque zone permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir

Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé.

Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

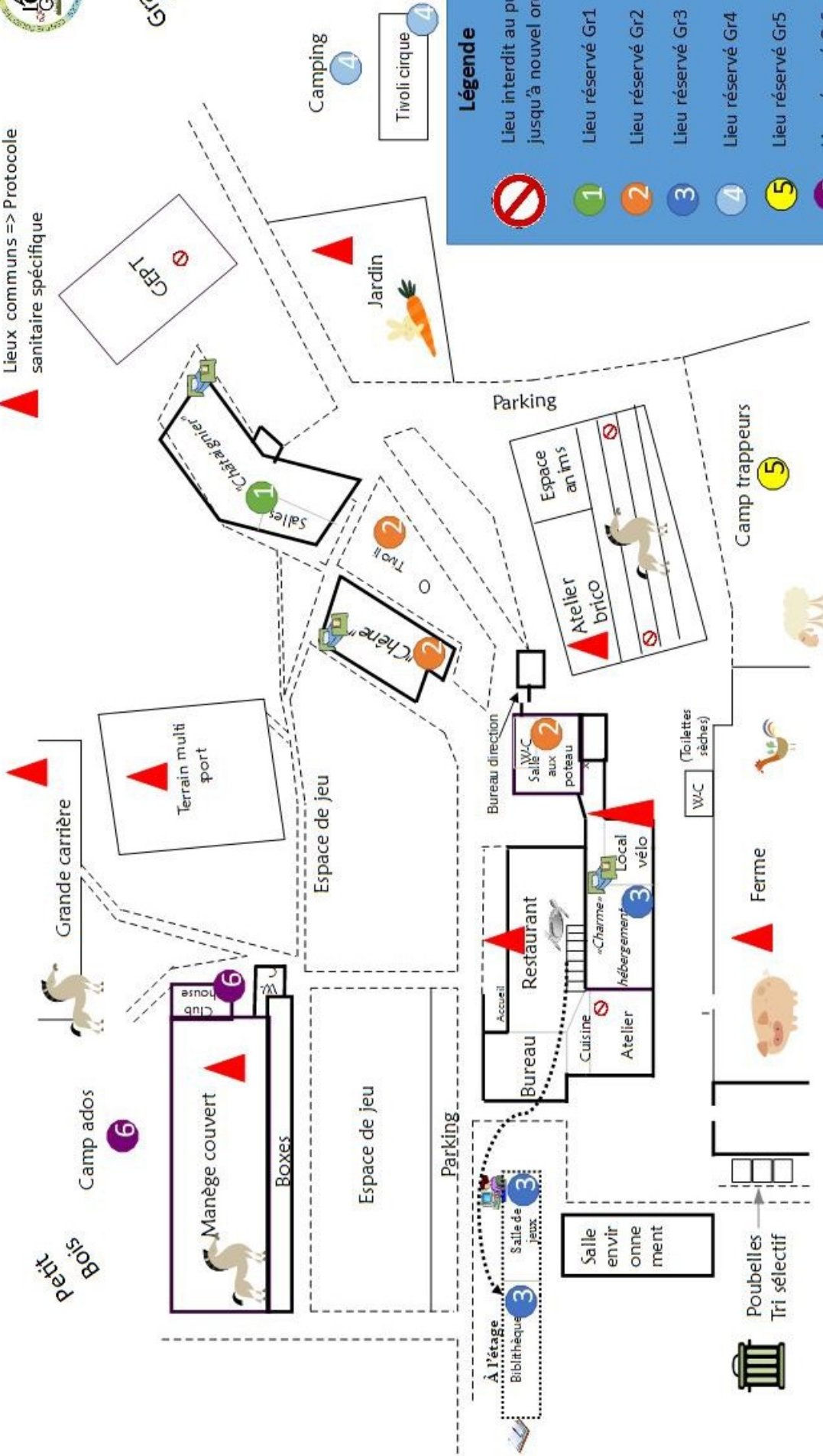


Annexe 1 : Plan du Loup-Garou



Grand Bois

▲ Lieux communs => Protocole sanitaire spécifique



Légende



Lieu interdit au public jusqu'à nouvel ordre



Lieu réservé Gr1



Lieu réservé Gr2



Lieu réservé Gr3



Lieu réservé Gr4



Lieu réservé Gr5



Lieu réservé Gr6



Annexe 2 : Protocole sanitaire Activité équestre



Protocole Sanitaire COVID 19

Activités équestres

Centre équestre du Loup-Garou (79120)

La Ministre a rappelé que les clubs étaient libres et responsables d'organiser leurs activités de façon adaptée en respectant le seuil de 10 personnes maximum par groupe, encadrement compris.

Appliquée aux activités équestres, cette mesure nécessite d'adapter le fonctionnement habituel des clubs, en considérant chaque unité de lieu : manège, carrière, extérieur...

Il est demandé que la reprise puisse se faire pour tout public **capable de monter en selle de façon autonome**. Cela impact fortement les cours baby ou débutant sur lesquels nous vous proposons d'autres modalités que les cours traditionnels.

Aussi, nous maintenons à ce jour l'activité club du centre équestre en adoptant les mesures suivantes :

AVANT LA SEANCE :

- Chaque cavalier est invité à venir en tenue d'équitation avec son casque, un masque, des gants personnels et une gourde d'eau. La tenue devra être nettoyé après chaque séance à 60° minimum (Préconisation sanitaire).
- Venir avec son propre matériel notamment de pansage, ne pas le partager, le laver à 60°.

ACCUEIL :

- Aucun visiteur ne sera accepté dans l'enceinte du club pendant les reprises.
- Lors de votre arrivée sur le centre équestre, il vous sera demandé de vous laver les mains au savon ou gel hydro alcoolique ainsi qu'à la fin de la séance.
- Il vous sera demandé de porter un masque en arrivant et en partant du centre équestre.
- Avant chaque reprise, un point d'information sera réalisé par chaque moniteur pour rappeler les gestes barrières et les règles de distanciation.

INFORMATIONS GENERALES :

- Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition des cavaliers dans les sanitaires, le manège et sur la carrière.
- Il sera demandé à la fin de chaque séance de désinfecter le matériel (rênes, selle, filet, bride, etc) avec les produits mis à disposition par le centre.
- La préparation des équidés se fera à l'extérieur en respectant une distance de 5 mètres entre chaque cavalier.
- La distanciation physique imposée est de cinq mètres pour une activité physique et sportive modérée et de dix mètres pour une activité physique et sportive intense.



LIEUX DE VIE :

- Le club house ne sera pas accessible aux cavaliers, en dehors de la partie sanitaire qui sera nettoyée avant chaque séance. Une désinfection des poignées de portes, lavabos sera réalisée entre chaque séance.
- Il ne pourra y avoir dans le manège plus de 10 personnes en même temps, moniteur inclus
- Il ne pourra y avoir sur la carrière plus de 10 personnes en même temps, moniteur inclus.
- Les stages organisés le dimanche seront en effectif réduit et se dérouleront exclusivement en milieu extérieur.
- L'accès à la sellerie sera limité à 1 personne.

NETTOYAGE DES LOCAUX :

- Chaque zone de passage sera désinfecter deux fois par jour les jours de reprise à l'aide d'un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476.
- Les cuirs seront désinfecté au moyen d'un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476.

MONITEUR D'EQUITATION :

- Chaque moniteur portera un masque ou visière.
- Seules les moniteurs du club sont habilités à manipuler le matériel du club y compris au sein des aires de pratique.

PLANNING :

- Le planning des reprises risque d'être perturbé pour permettre la mise en œuvre des gestes barrières et répondre aux exigences d'effectif maximal autorisé sur les différents espaces de la structure.

CIRCULATION :

Un affichage complet sera présent dans l'enceinte du centre.
Nous vous remercions de vous référer à la signalétique Rouge.

AFFICHAGE :

Vous trouverez au sein du centre une campagne d'information liés aux gestes barrières ainsi qu'une signalisation permettant de respecter les modalités évoquées ci-dessus.

Je soussigné, M/Mme avoir pris connaissance du protocole sanitaire de reprise d'activité au sein du centre équestre du Loup-Garou et m'engage à le respecter.

Signature :